



Dernière minute !

Contre la fermeture du centre des Finances Publiques de Limours



Dans le cadre de la réorganisation de ses services, la Direction Générale des Finances Publiques a décidé de fermer le centre des finances de Limours, à compter du 1er janvier 2018. Cela aura des conséquences pour les administrés qui devront se déplacer loin de notre village. C'est pourquoi, la Municipalité a voté à l'unanimité une motion contre la fermeture du centre de Limours, que nous vous présentons ci-dessous, et décidé de créer une pétition.

Pour signer la pétition : rendez-vous en mairie, sur le site internet, sur Facebook/VivonsForges, ou bien flashé le QRCode (à gauche).

Objet : Opposition à la fermeture de la Trésorerie de Limours-en-Hurepoix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision brutale et unilatérale de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) de fermer le Centre des Finances Publiques de Limours-en-Hurepoix au 1er janvier 2018 ;

Considérant d'une part que la gestion de l'imposition des usagers de ce service public sera transférée à Palaiseau et que d'autre part la gestion des comptes publics sera transférée à Dourdan ;

Considérant que ce projet de restructuration, qui va entraîner le déplacement des contribuables et des collectivités vers Palaiseau et Dourdan, ne semble guidé que par l'objectif unique de rentabilité financière ;

Considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques de Limours-en-Hurepoix constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte de crise économique profonde et durable, un enjeu indispensable pour le soutien à la cohésion sociale et aux économies locales ;

Considérant que le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Limours (C.C.P.L.) ne peut pas être vidé de tous ses services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics ;

Considérant que malgré le développement des activités sur Internet, les usagers, habitant le territoire couvert par la trésorerie, se déplacent toujours plus nombreux au Centre des Finances Publiques de Limours-en-Hurepoix, qu'il s'agisse d'obtenir des renseignements à caractère fiscal, de payer leurs impôts ou leurs factures de prestations municipales ou bien encore de percevoir des aides sociales ;

Considérant que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales et semi-rurales ;

Considérant qu'en prenant cette décision, l'Etat ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural et semi-rural ;

Considérant que le maintien d'un maillage territorial des services publics doit non seulement être impérativement préservé mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels ;

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire de la C.C.P.L. et plus largement sur le territoire national ;

Après en avoir délibéré ;

S'oppose fermement à la fermeture du Centre des Finances Publiques de Limours-en-Hurepoix ;

Réunions de quartier Pour Ardillières et pour le Chardonnet



Les habitants du hameau d'Ardillières ont rendez-vous le samedi 9 décembre, sur place, à 10h30, pour rencontrer leurs référents élus et référents de quartier pour la dernière réunion de l'année.

De leur côté, les habitants du hameau de Chardonnet sont conviés à se réunir en Mairie, le samedi 16 décembre, à 10h00.

En espérant vous y voir nombreux.

Pacs (Pacte civil de solidarité) Plus besoin d'aller au tribunal !

Depuis le 1^{er} novembre 2017, toutes les démarches liées au Pacs se réalisent en Mairie, auprès de l'officier d'état civil.

Plus besoin de se rendre au tribunal pour l'enregistrement d'une déclaration, d'une modification ou d'une dissolution du Pacs. Vous pouvez depuis peu, le faire dans votre mairie.

Sur rendez-vous uniquement, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie, munis des documents originaux suivants :

- Une convention de Pacs*
- Une déclaration conjointe de Pacs et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune*
- Un acte de naissance de moins de 3 mois pour chacun des partenaires (6 mois pour un partenaire né à l'étranger).
- Une pièce d'identité en cours de validité telle que passeport ou carte d'identité.

*Documents à retrouver sur le site : www.service-public.fr, dans la rubrique Famille/Se Pacser/Pièces à fournir.

Dernière minute !

L'exposition sur la révision du PLU, accessible à tous dès le mois de décembre

Lors de la première semaine de décembre, la Municipalité devrait être livrée de l'exposition sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Cette exposition sera ouverte jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Elle se tiendra dans la salle des mariages (en mairie) et sera accessible aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Les visiteurs pourront ainsi s'informer des dernières modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme, et s'ils le souhaitent, auront accès à un cahier de doléances.

Dernière minute !

La Mairie dresse un procès verbal contre le promoteur immobilier de Vitalis

La Mairie dresse un procès verbal pour non respect du permis de construire contre la société Pierreval, en charge du projet immobilier dans la propriété Vitalis. En effet, le promoteur a procédé à la coupe de certains

arbres protégés, dont la préservation avait pourtant été stipulée dans le permis de construire. La municipalité qui déplore cet acte et le condamne, s'excuse pour le désagrément causé aux forgeois.

Commerce forgeois

Des pâtisseries et des biscuits pour Noël

Pour les fêtes de fin d'année, certains commerçants se montrent très actifs. En prenant des initiatives dans leur établissement, ou en s'inscrivant dans l'organisation et/ou la participation du prochain marché de Noël à Forges.

L'Union des Commerçants par exemple, gèrera le repas du samedi soir (une tartiflette gourmande, à 6€ la part), tandis que *RapidMarket* s'occupera du repas du dimanche midi, avec un repas de fête, des pâtisseries orientales et différents thés.

Ils ne seront pas les seuls à faire des pâtisseries, car le fournil de Forges, lui aussi sera de la partie. L'établissement sera présent sur le marché avec de nombreuses brioches, des pains d'épices, des cakes, des meringues, des chocolats, des briochettes aux pralines.. Mais ils proposeront aussi des recettes alsaciennes avec notamment des gâteaux étoiles à la cannelle, ou encore des croissants à la vanille. Tous ces produits, vous pourrez les retrouver dans leur boutique, durant la période des fêtes.

En bref...

Le dossier public ECT (société conventionnée pour le rebouchage de l'ancienne carrière de Bajolet) sera consultable en mairie, à partir de début décembre.

Il pourra être consulté durant les horaires d'ouverture du secrétariat. Un registre sera également mis à disposition des habitants, pour qu'ils y déposent leurs remarques.